

Le nouveau bâtiment administratif de la direction d'arrondissement des téléphones (dat) à Lausanne: conception architecturale

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: Article

Zeitschrift: **Ingénieurs et architectes suisses**

Band (Jahr): **107 (1981)**

Heft 14: **SIA, no 4, 1981**

PDF erstellt am: **26.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-74337>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LE NOUVEAU BÂTIMENT ADMINISTRATIF DE LA DIRECTION D'ARRONDISSEMENT DES TÉLÉPHONES (DAT) À LAUSANNE

Conception architecturale

1. Historique de la réalisation

Le 28 février 1852 marqua le début des télécommunications dans le canton de Vaud, qui à cette date signait avec la Confédération une convention autorisant l'implantation de lignes télégraphiques sur son territoire. Le 15 décembre 1882 vit la création de son premier réseau téléphonique, à Lausanne, avec 83 abonnés raccordés.

En 1901, le *premier central manuel d'Europe* fut installé dans l'Hôtel des Postes à Saint-François, où se trouvaient également les locaux de la Direction dénommée Inspection d'Arrondissement des Télégraphes, puis, au cours des ans, Arrondissement du Télégraphe et, enfin, Arrondissement des Téléphones.

A partir de l'été 1966, la Direction dut déménager de Saint-François aux Galeries du Commerce afin de céder la place aux équipements techniques toujours plus nombreux. Mais la demande de prestations de service dans le domaine des télécommunications n'a cessé d'augmenter et les problèmes de gestion et de relation avec la clientèle ont pris, eux aussi, une importance toujours plus grande.

Cette évolution ne pouvant être maîtrisée que par une organisation souple, rationnelle et efficace, la Direction Générale des PTT se rendit propriétaire, le 29 octobre 1970, du terrain sis au 42 de l'avenue des Bergières, afin d'y édifier un bâtiment administratif apte à recevoir l'ensemble des bureaux de la Direction d'Arrondissement des Téléphones de Lausanne, à ce jour deuxième arrondissement de Suisse en importance.

tionnelle et efficace, la Direction Générale des PTT se rendit propriétaire, le 29 octobre 1970, du terrain sis au 42 de l'avenue des Bergières, afin d'y édifier un bâtiment administratif apte à recevoir l'ensemble des bureaux de la Direction d'Arrondissement des Téléphones de Lausanne, à ce jour deuxième arrondissement de Suisse en importance.

2. Urbanisme et architecture

L'étude générale du plan de quartier de la Campagne des Bergières prévoyait une zone d'environ 16 000 m², située dans la partie sud en bordure de l'avenue des Bergières, réservée à une utilisation commerciale dans le but de créer dans ce nouveau quartier d'habitation une animation urbanistique. L'accès routier à la parcelle est aisé; de plus, elle est desservie par les Trolleybus lausannois.

Le bâtiment administratif de la Direction d'Arrondissement des Téléphones occupe la partie est de cette zone, soit une surface de terrain de 8706 m². Le bâtiment principal des bureaux, composé de 3 ailes reliées par un noyau central, prend ainsi la forme générale d'un T qui pourrait symboliser la fonction du bâtiment (fig. 1).

Cette division en trois ailes évite ainsi l'effet de masse d'un volume important. La réalisation d'un corps bas destiné à de petits commerces le long de l'avenue des Bergières, ainsi que l'ouverture d'un large portique sous l'aile sud, permettent de créer des espaces à l'échelle humaine dans les zones d'accès à l'immeuble (fig. 2).

L'engazonnement et les plantations sur les terrasses des parties en rez-de-chaussée ainsi que sur la couverture des rampes d'accès au garage souterrain et de la sous-station électrique, constituent un apport de verdure pour le public et le personnel du bâtiment (fig. 6). L'architecture volontairement sobre de cette construction s'exprime par un rythme régulier de percements des façades principales et par des éléments aux formes arrondies dans la plastique primaire et secondaire.

Les escaliers de secours en façade permettent de transformer une exigence purement utilitaire en un élément architectural intéressant (fig. 3).

3. L'immeuble

Sous-sol

L'infrastructure de l'immeuble abrite, au premier sous-sol, un important garage privé de 171 places et, au deuxième sous-sol, les locaux pour services auxiliaires dont les abris de protection civile (fig. 4).



Fig. 1. — Photo aérienne d'immeuble.

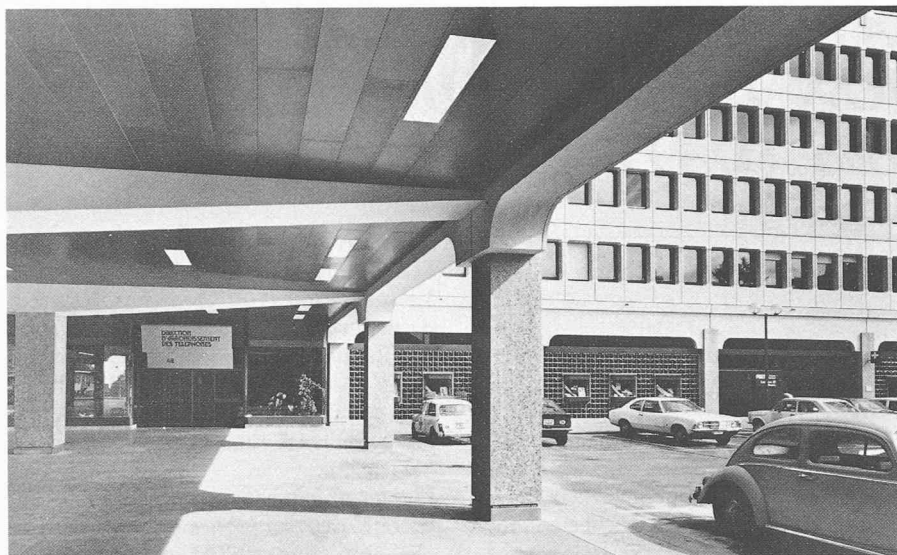


Fig. 2. — Entrée DAT.

Rez-de-chaussée

L'entrée du bâtiment, largement abritée par le vaste portique créé sous l'aile sud et qui sépare les 2 places de stationnement à l'air libre, donne directement accès aux liaisons verticales de l'immeuble (fig. 2). Le hall principal comprend un secteur confortablement aménagé pour la réception de la clientèle.

La partie des commerces, située sous l'aile ouest du bâtiment, est aménagée en fonction du centre d'alimentation qui s'y est installé.

Le bureau de poste, bien qu'intégré au bâtiment, demeure tout à fait indépendant.

Une vaste cour de service équipée de quais de déchargement, située au nord, assure le ravitaillement de l'immeuble et des commerces. Sa couverture contribue à éviter toutes nuisances pour le voisinage dues au mouvement des véhicules et à la manutention des marchandises.

Étages

L'immeuble principal comprend 4 étages complets de bureaux, dont la subdivision en surfaces de dimensions

très variables est réalisée par des parois mobiles revêtues de tapisseries plastiques (fig. 6).

Le 5^e étage n'est construit que sur la partie nord; l'aile ouest est réservée à la Direction et aux salles de conférence, alors que l'aile est abrite le foyer, le restaurant du personnel et 2 appartements pour les concierges. La terrasse de l'aile sud offre un vaste promenoir servant de zone de détente, en liaison directe avec le foyer et le restaurant (fig. 7).

4. Modularité — préfabrication — construction

Le bâtiment est conçu sur la base d'un module de 1,35 m qui convient parfaitement à l'organisation fonctionnelle des principaux locaux de bureaux ainsi qu'à la trame structurale retenue (fig. 8 et 9). Les façades de la partie hors terre sont réalisées entièrement en éléments de béton préfabriqués, dont les surfaces apparentes sont en calcaire du Jura et en béton naturel poli. La préfabrication a été choisie comme la technique la mieux

Données techniques

Surface cadastrale 8 706 m²

Cube SIA
(116) 99 650 m³
(416) 97 450 m³

Surface brute des planchers

Partie hors terre, rez au 5^e étage 15 520 m²

Surface totale, y compris sous-sols 26 360 m²

Surface nette utile

Rez au 5^e étage 12 535 m²

Surfaces louées aux différents commerces 1 850 m²

Prix du m³ SIA (116)

sans travaux spéciaux pour commerces

CFC 2 248 fr./m³

CFC 2 + 3 262 fr./m³

CFC 2 + 3 + 7 292 fr./m³

Places de stationnement

Voitures

Garage au 1^{er} sous-sol 171 places

Parking extérieur 62 places

Total (dont 4 places pour handicapés) 233 places

Motos

Parking ouest extérieur 12 places

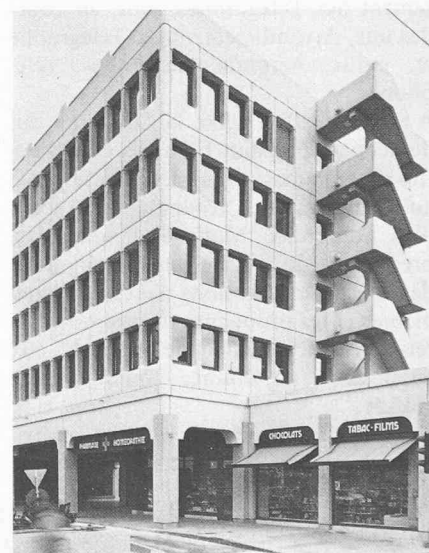


Fig. 3. — Détail de l'angle S-O de l'ensemble.

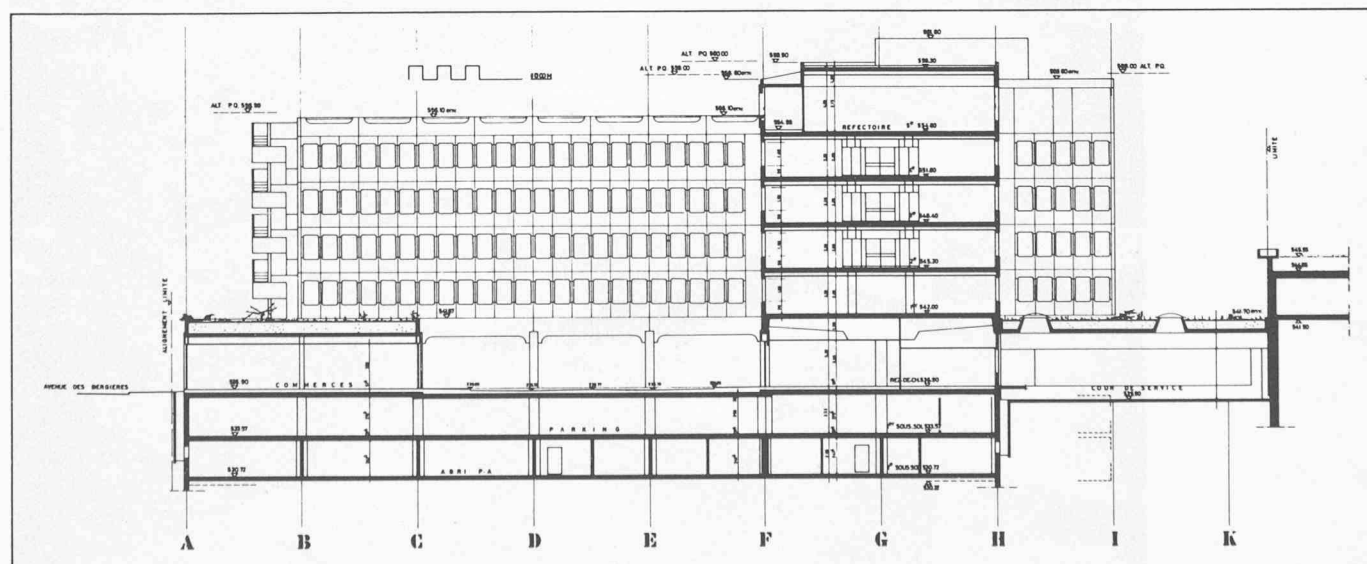


Fig. 4. — Coupe A-A.

adaptée pour construire rapidement l'enveloppe extérieure d'un bâtiment d'une telle importance, pour obtenir une finition d'un haute qualité et des performances très élevées sur le plan des isolations thermique et phonique. La construction a nécessité la confection de 693 pièces préfabriquées dont le poids des éléments varie de 1 à 8 tonnes (fig. 8 et 9).

5. Respect de l'environnement et de l'utilisateur

Ce complexe, comme toutes les constructions exécutées dans le quartier de la Campagne des Bergières, est alimenté par le chauffage à distance assuré par les Services Industriels de la Ville de Lausanne, solution qui contribue ainsi fortement à la réduction de la pollution atmosphérique.

Un chauffage de base par convecteurs, complété par une installation de ra-

fraîchissement, assure le confort du personnel des bureaux et des commerces.

6. Aménagements intérieurs

Un soin particulier a été voué à l'isolation phonique des locaux administratifs dans lesquels, pour le revêtement des sols, le choix s'est porté sur des tapis feutres. Ce souci se traduit aussi par l'exécution des plafonds suspendus acoustiques perforés, en métal thermo-laqué. Les séparations de ces locaux sont exécutées sous forme de cloisons mobiles industrialisées, avec revêtement en PVC, dont certaines ont une valeur d'isolation phonique renforcée (fig. 10). Les autres locaux, tels que ceux accessibles au public, le restaurant du personnel et les commerces, sont traités avec des matériaux et des éléments attractifs et personnalisés, comme le sol en granit, les plafonds suspendus spéciaux, les re-

vêtements muraux en faïences décoratives, en bois, en liège, etc. (fig. 11 et 12). Toutes les mesures prescrites pour la protection contre l'incendie et la sécurité du personnel ont été appliquées.

7. Réalisation

Elaboration du projet 1972-1975.

Exécution des travaux spéciaux (parois moulées et berlinoises) automne 1972 - printemps 1973.

Terrassement général mai-juillet 1975.

Le 30 juillet 1975 débute le gros œuvre pour s'achever fin juillet 1977.

L'achèvement des locaux DAT et leur mise à disposition de l'utilisateur ont eu lieu le 12 avril 1979.

L'inauguration officielle de l'immeuble a été célébrée le 10 octobre 1979.

Les commerces ont été terminés en fonction de la location, le dernier à la date du 31 octobre 1979.

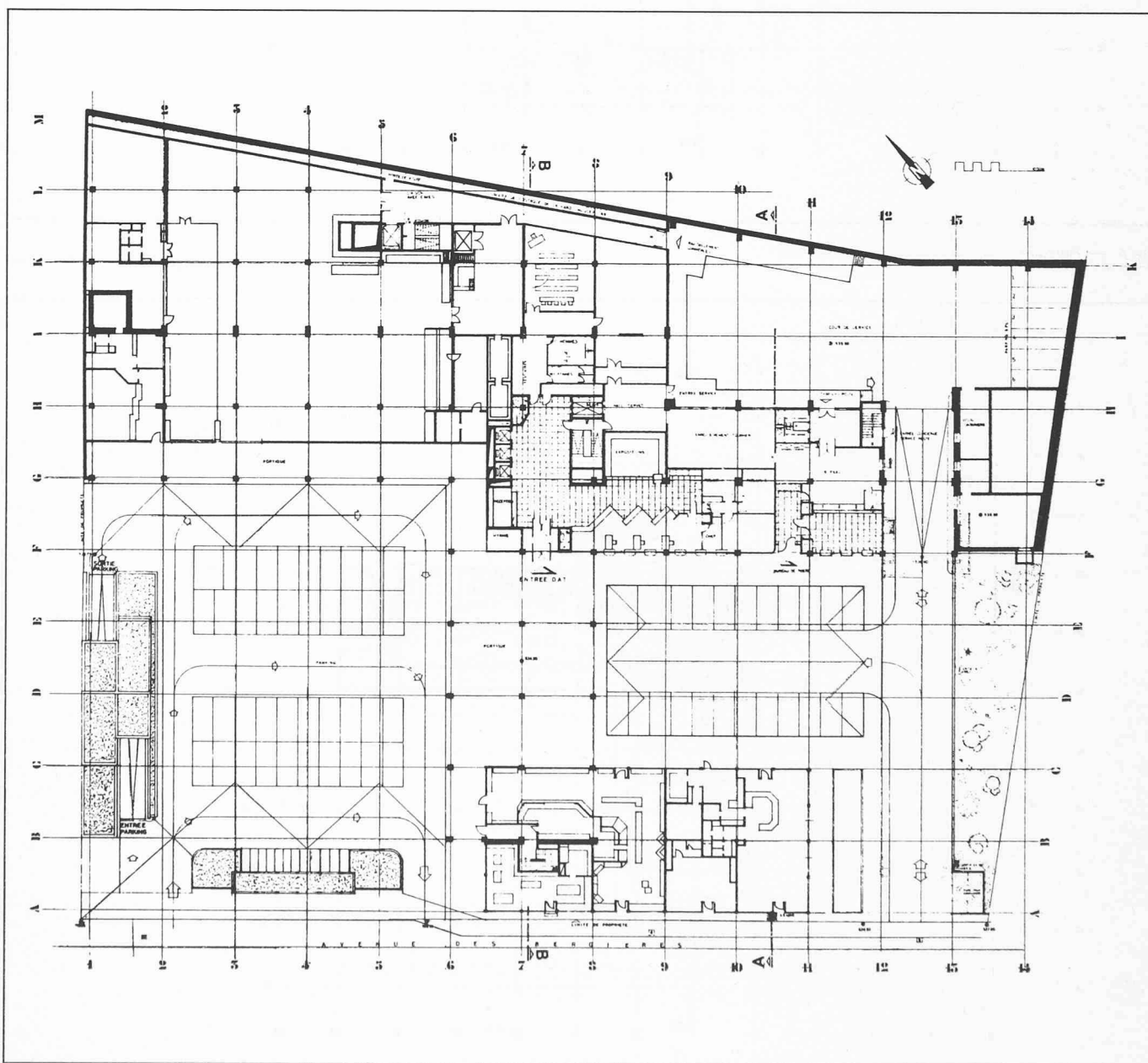


Fig. 5. — Plan du rez-de-chaussée.

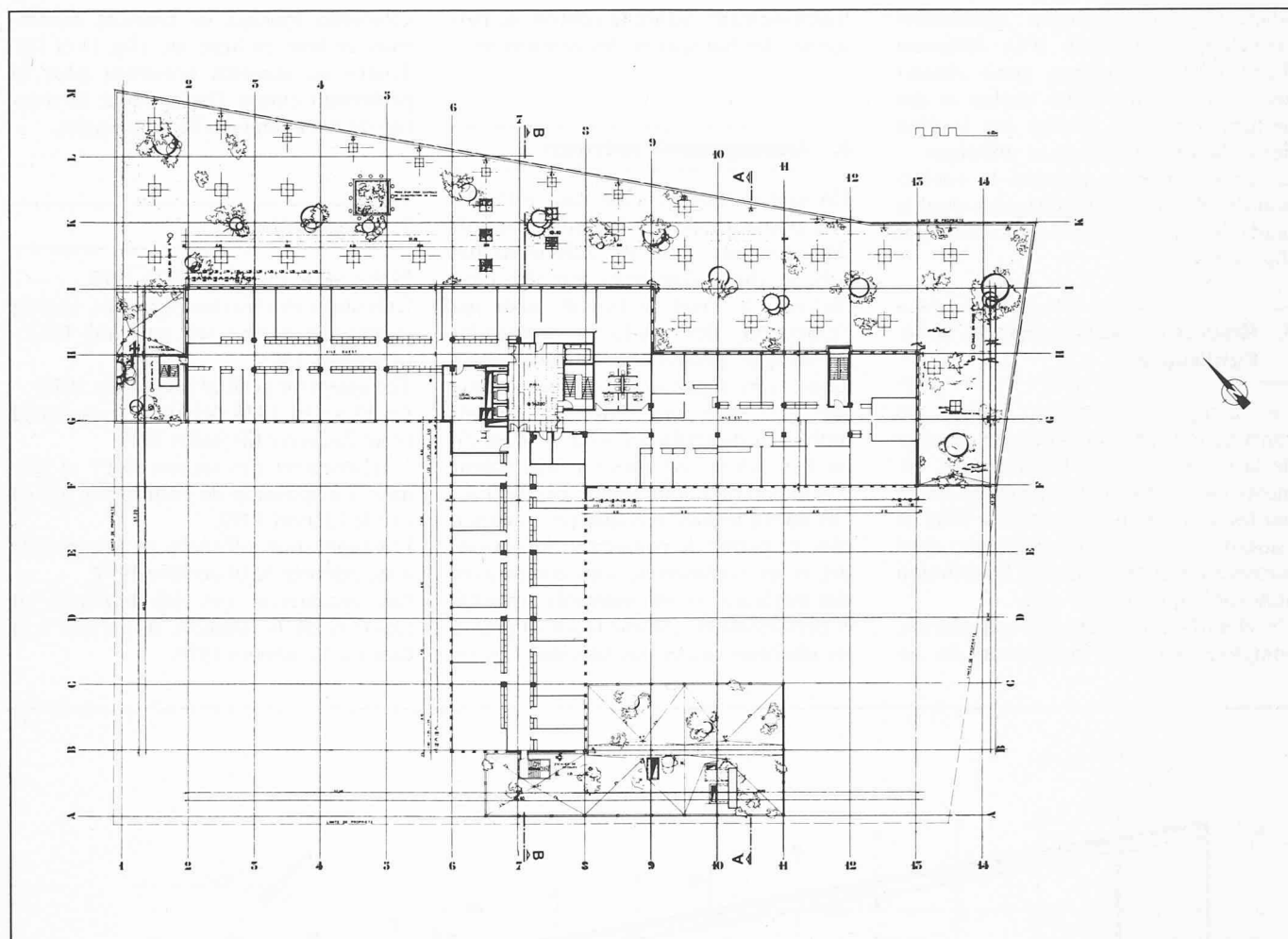


Fig. 6. — Plan du 1^{er} étage, avec répartition des bureaux.

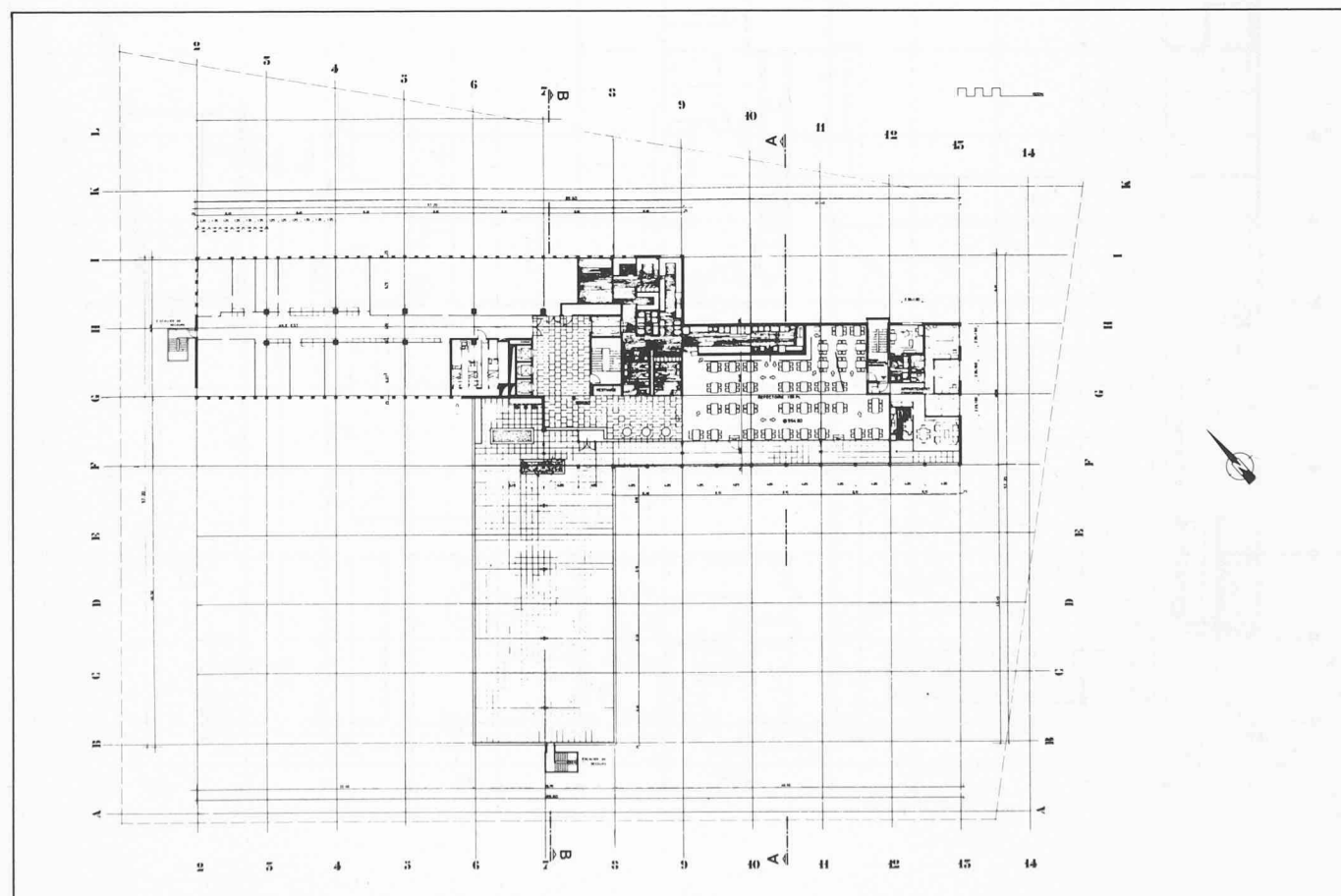


Fig. 7. — Plan du 5^e étage.



Fig. 8. et 9. — Pose des façades en éléments préfabriqués.

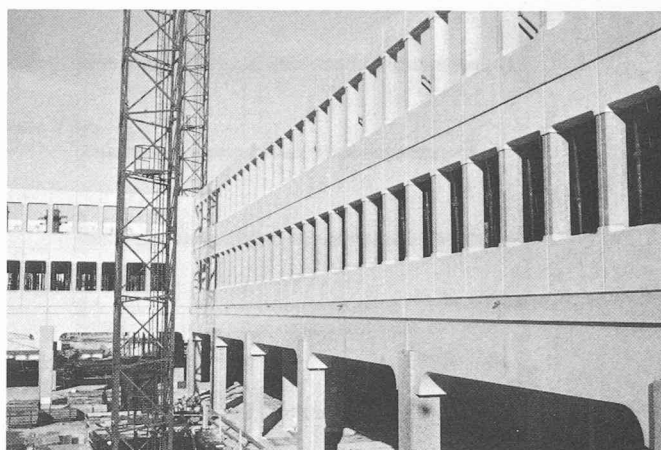


Fig. 10. — Montage des cloisons mobiles.



Fig. 11. — Réception clientèle.



Fig. 12. — Restaurant du personnel.

Architectes:

Pizzera et Poletti SA, Lausanne; projet:
Jean Antonetti, architecte EPUL-SIA;
coordination: Lyouba Milos, architecte
FAUB-SIA.

Ingénieurs:

Génie civil: Pizzera et Poletti SA, Lausanne; Franco Benini, ingénieur SIA.
Installations électriques: Service courant fort de la DAT, Lausanne.
Installations de chauffage, ventilation et climatisation: Sulzer Frères SA, Lausanne.
Installations sanitaires: Etudes sanitaires SA, Lausanne.

Structures et préfabriqué

1. Fouille

Le premier problème posé à l'ingénieur fut celui de la réalisation de la fouille destinée à contenir les deux sous-sols de l'immeuble.

La Campagne des Bergières étant en pente, les sondages géotechniques nous permirent de constater que les couches aquifères étaient sous pression. Pour

éviter l'écoulement des eaux dans la fouille ainsi que les inconvénients que cet écoulement aurait pu provoquer aux immeubles existants à l'amont, la réalisation d'une paroi moulée ancrée de 1680 m² de surface fut retenue.

Cette paroi s'étend sur la limite nord de la parcelle, se prolonge partiellement sur la limite est, et est délimitée en profondeur par les couches dures et imperméables du sol.

Au sud et au sud-est une paroi berlinoise continue nous a permis d'exécuter une fouille allant jusqu'à la limite de propriété, contre les voies publiques existantes.

Enfin, le côté ouest de la fouille étant réalisé en talus, des injections de silicates furent effectuées dans l'angle nord-ouest, afin d'assurer l'étanchéité d'une zone qui aurait permis le passage de l'eau s'écoulant au-delà de l'extrémité de la paroi moulée.

La fouille ainsi exécutée descendait dans la moraine en ce qui concerne la zone excavée au niveau du premier